

LE SPORT SUPPORT DE L'IDÉE DE NATION

Une volonté politique, un échec sportif
Le cas du Sénégal (1960-1965)



B e r n a d e t t e D e v i l l e - D a n t h u

À partir des années soixante, au lendemain de la décolonisation qui consacra le découpage de l'Afrique Occidentale Française (AOF) en huit territoires indépendants¹, les dirigeants politiques s'appliquèrent à démanteler le mouvement sportif fédéral établi durant la période coloniale. L'unanimité se fit autour d'une réduction des cadres sportifs aux frontières géopolitiques impliquant du même coup la disparition et l'éclatement des anciennes ligues sportives d'AOF².

Dans tous les jeunes États, le sport fut alors mis au service de la nation. Les responsables politiques, convaincus des valeurs éducatives des activités sportives, encouragèrent les populations à s'y adonner. « *École de civisme* », le sport, qui exaltait la vertu de l'effort tendu vers un idéal, devait inculquer à chacun le sens de la droiture, de la solidarité et de la discipline. Tout en pratiquant les sports, les individus se formeraient le caractère, acquerraient un « *esprit d'émulation saine* », apprendraient le « *courage et la bravoure* » et le sens du « *dévouement à la cause de l'ensemble* »³. Ils deviendraient ainsi des citoyens conscients de leurs devoirs et de leurs responsabilités.

Le rôle du sport dans les nouveaux États ne se limita toutefois pas à ce seul aspect de l'encadrement et de l'éducation des populations. Le développement des activités sportives répondit aussi et surtout au souci des responsables politiques de favoriser l'émergence d'un sentiment national et l'amour de la patrie. Ceci était d'autant plus nécessaire en Afrique que l'établissement d'un État unitaire et centralisé sur le modèle occidental, s'opposait à la conception traditionnelle des rapports sociaux qui reposait sur une pluralité des pouvoirs et la prédominance de la communauté familiale, conception restée très vivace malgré la présence française⁴.

Les politiques sportives menées dans les jeunes États indépendants s'attachèrent donc essentiellement à renforcer la cohésion de la nation nouvellement constituée en suscitant, entre autre, parmi

1 – Côte-d'Ivoire, Dahomey, Guinée, Haute-Volta, Mali (ex-Soudan), Mauritanie, Niger, Sénégal.

2 – Bernadette Deville-Danthu, « Le Sénégal à la recherche de son identité sportive (1956-1963) », in G. Pfister, T. Niewerth, G. Steins, *Les Jeux du monde entre tradition et modernité*, Berlin, ISHPES-STUDIES, 1995, vol. 1, p. 374-383.

3 – ANS : Vice-Présidence du Conseil, dossier 91 : Comité d'études pour les domaines sociaux au Sénégal, groupe Jeunesse et Sports, séance du 6 février 1959.

4 – Catherine Coquery-Vidrovitch, *Afrique noire, permanences et ruptures*, Paris, L'Harmattan (2ème édition révisée), 1992, p. 113.

les populations un véritable nationalisme sportif à forte charge symbolique et à usage pédagogique.

Cet article se propose de mettre à jour les actions que menèrent les responsables sénégalais pour favoriser l'émergence de ce sentiment. Ces derniers encouragèrent non seulement les activités sportives de type européen, mais aussi les jeux traditionnels pratiqués avant l'installation du colonisateur. Nous nous efforcerons de montrer en quoi cette démarche fut originale et à quel résultat elle aboutit.

Le sport catalyseur du sentiment national

Les actions visant à provoquer chez les Sénégalais un sentiment national s'appuyèrent essentiellement sur la portée didactique du sport. Dans les discours officiels, les responsables politiques multipliaient les comparaisons entre la gestuelle sportive et les actes nécessaires à l'édification du pays. Par exemple, en 1962, le ministre sénégalais de la Jeunesse et des Sports, Amadou Babacar Sar, déclarait qu'il y avait « *une parenté profonde entre l'esprit sportif et le patriotisme* » et que « *le record d'athlétisme, comme l'indépendance d'une nation [devait] être conquis et sans cesse reconquis* »⁵.

Par ailleurs, les gouvernants s'efforçaient de donner une connotation nationale aux différentes rencontres sportives, insistant sur le fait que celles-ci participaient d'une manière non négligeable à la reconnaissance internationale d'un jeune État. Dès 1959, le ministre sénégalais de la Jeunesse et des Sports, Alioune Tall, expliquait que le niveau sportif permettait de « *mesurer la vitalité et le dynamisme d'un peuple à tel point que les succès des champions dans les compétitions internationales situ[ai]ent, dans une certaine mesure, leur peuple dans le concert des nations* »⁶. Ainsi, à la veille des Jeux de l'Amitié qui se déroulèrent à Abidjan en 1961 et réunirent plus de 1100 athlètes venus essentiellement d'Afrique francophone et de France⁷, le Président Léopold Sédar Senghor déclarait : « *Dans la considération dont [les peuples] jouissent à l'étranger, les performances sportives entrent pour une proportion non négligeable* »⁸. Aussi la réussite des équipes nationales lui paraissait-elle d'autant plus importante que « *dans la construction d'un jeune pays, aucun élément susceptible de faire résonner le nom de la Patrie ne doit être négligé* »⁹.

Dans ce but, les politiques en appelèrent à la fibre patriotique des sportifs sélectionnés en équipe nationale, les considérant comme de véritables porte-drapeaux. Il était fait appel « *au civisme et au nationalisme des joueurs* »¹⁰ : « *N'oubliez surtout pas que votre comportement dans le stade et hors du stade vous fera juger vous*

5 – « Message de Nouvel an adressé aux jeunes Sénégalais par Monsieur Amadou Babacar Sar, ministre de la Jeunesse et des Sports », *Dakar-Matin*, 15 janvier 1962.

6 – ANS : Vice-présidence du Conseil, dossier 91, Comité d'études pour les problèmes sociaux, séance du 6 février 1959.

7 – Bernadette Deville-Dantheu, *Le Sport en noir et blanc. Du sport colonial au sport africain dans les anciens territoires français d'Afrique occidentale (1920-1965)*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 349.

8 – « Le Chef de l'État remet le drapeau sénégalais aux athlètes partant pour Abidjan », *Dakar-Matin*, 20 décembre 1961, p. 1.

9 – *Ibidem*.

10 – « La Fédération de football a pris toute une série de mesures spectaculaires », *Dakar-Matin*, 18 février 1964, p. 8.

et votre pays. Vous n'avez pas le droit de le faire mal juger » conseillait à la délégation sénégalaise en partance pour les Jeux de l'Amitié d'Abidjan le plus populaire journaliste sportif du Sénégal Alassane Ndiaye dit Allou ¹¹. Dans le même temps, lorsque les athlètes sénégalais reçurent leur drapeau des mains du président Senghor, celui-ci les exhorta à « *le tenir haut et à le maintenir sans tache* » ¹². À leur retour de Côte d'Ivoire, il les félicita pour leurs bonnes performances et pour avoir « *hiss[é] plus haut [le] drapeau qui symbolise la nation* » ¹³.

Les sportifs de haut niveau eurent aussi pour fonction de rassembler les populations autour de leurs victoires et donc indirectement de cristalliser l'attachement des Sénégalais à leur patrie. Les élites sportives furent élevées au rang de modèles de patriotisme car « *le véritable sportif comme le vrai patriote [...] fait simplement son devoir* » ¹⁴. Ils devaient constituer en quelque sorte des symboles vivants du pays ¹⁵. Aussi les responsables politiques favorisèrent-ils l'émergence d'un véritable culte du héros. Après leur retour des Jeux de l'Amitié d'Abidjan, les athlètes sénégalais reçurent les félicitations du président Senghor : « *Soyez honorés vous qui avez honoré la nation* », puis défilèrent dans les rues de Dakar sous une pluie de confetti et de serpentins qu'un hélicoptère déversait au-dessus d'eux à la manière des parades américaines ¹⁶. Autre exemple, en 1963, après les Jeux de l'Amitié qui se tinrent à Dakar, les deux athlètes les plus brillants, Amadou Gakou et Mamadou Sar, respectivement médaillés d'or du 400 mètres et du 400 mètres haies furent élevés au rang de chevalier de l'ordre du mérite ¹⁷. Cette politique fut d'autant plus simple à mener au lendemain des indépendances que le Sénégal disposait de nombreuses élites sportives performantes qui avaient fait leurs armes en France ¹⁸.

Ainsi, pour susciter un nationalisme sportif parmi les Sénégalais les dirigeants firent donc essentiellement appel à la dimension épique des victoires sportives en héroïsant et en « nationalisant » les athlètes qui les réalisaient.

L' enracinement dans le passé : une spécificité sénégalaise

Toutefois, pour toucher « *la jeunesse du moindre village* » et les populations des contrées les plus reculées, les dirigeants sénégalais ne se bornèrent pas à faire appel aux champions pratiquant les sports modernes. Ils accordèrent aussi une grande importance au développement des jeux dits traditionnels, en particulier, la lutte et les courses de pirogues. Ces disciplines avaient continué à être pratiquées pendant la période coloniale, et à aucun moment les

11 – Allou, « Lettre à tous les athlètes du Sénégal », *Dakar-Matin*, 20 décembre 1961.

12 – « Le chef de l'État remet le drapeau sénégalais aux athlètes partant pour Abidjan », *op. cit.*

13 – « Senghor reçoit les athlètes », *Dakar-Matin*, 4 janvier 1962.

14 – « Message de Nouvel adressé aux jeunes Sénégalais par Monsieur Amadou Babacar Sar », *op. cit.*

15 – William J. Baker, « Political Games : the meaning of international sport for independant Africa », in William J. Baker & James A. Mangan (eds), *Sport in Africa*, New York, Africana Publishing Company, 1987, p. 273.

16 – « Senghor reçoit les athlètes », *Dakar-Matin*, 4 janvier 1961.

17 – « Dans une atmosphère particulièrement sympathique, le Chef de l'État a reçu les athlètes sénégalais », *Dakar-Matin*, 13 mai 1963, p. 3.

18 – Bernadette Deville-Dantheu, *Le Sport en noir et blanc*, *op. cit.*, p. 435.

19 – « Opinions d’Afrique », *Paris-Dakar*, 9 mai 1960.

20 – « Les luttes africaines à l’aide des sinistrés de Madagascar », *Paris-Dakar*, 28 avril 1959, p. 3.

21 – Bernadette Deville-Dantheu, *Le Sport en noir et blanc*, *op. cit.*, p. 362.

Français n’avaient cherché à les faire disparaître. À partir de 1958, les arènes de lutte devinrent un lieu de rendez-vous très prisé, le dernier endroit à la mode où se retrouvaient les « *belles toilettes* »¹⁹ et les éminences politiques. En avril 1959, un grand combat de lutte rassembla Léopold Sédar Senghor, Lamine Guèye président de l’Assemblée législative, Mamadou Dia « *et tous les ministres et élus présents à Dakar* »²⁰. L’année suivante, des combats de lutte se déroulèrent sous la présidence d’honneur d’Émile Badiane secrétaire d’État chargé de l’information, en présence du grand notable lébou El Hadj Talla Diagne, ou encore en l’honneur de mesdames Léopold Sédar Senghor ou Mamadou Dia²¹. Il en fut de même pour les compétitions nautiques, et lors de la fête anniversaire de l’indépendance du 4 avril 1962. Des courses de pirogues furent organisées en présence des présidents Senghor et Dia où l’un et l’autre parrainaient un équipage en compétition. Ce fut d’ailleurs (prémonition historique ?) la pirogue du président Senghor qui l’emporta !

Très rapidement, le gouvernement sénégalais érigea la lutte en sport national et provoqua la formation de ligues sportives en janvier 1960 pour la lutte et en 1961 pour les courses nautiques. L’administration postale sénégalaise traduisit d’ailleurs cette volonté gouvernementale en émettant, en 1961, deux timbres-poste célébrant ces deux disciplines.

Une telle attitude à l’égard des sports traditionnels ne se retrouve dans aucun des autres États de l’ex-AOF. La Côte-d’Ivoire par exemple s’en désintéressa totalement. Ainsi, au cours du mois de janvier 1960, le plus grand quotidien ivoirien, *Abidjan-Matin*, ne consacra aucun article à la lutte traditionnelle pourtant pratiquée par les Ivoiriens, alors que le journal *Paris-Dakar* en présentait trente-trois soit plus d’un par numéro. Cette différence est d’autant plus significative que les deux journaux dépendant du même groupe de presse étaient l’un et l’autre dirigés par Charles de Breteuil et présentaient de nombreuses chroniques communes. Le Dahomey eut vraisemblablement une attitude identique à celle de la Côte-d’Ivoire puisque la presse écrite ignore complètement les pratiques traditionnelles. Seuls les dirigeants du Niger paraissent avoir érigé la lutte et les courses de pirogues en sports nationaux. Mais aux dires d’un journaliste du quotidien *Le Temps du Niger* cela n’était vraisemblablement que provisoire, en attendant la venue de cadres compétents pour initier les populations aux sports européens²² !

Au Sénégal, l’importance accordée aux sports traditionnels tenait essentiellement à la personnalité du président Senghor. Chantre de la négritude, il avait à cœur de rassembler les Sénégalais autour d’un passé commun et de donner, à la nation, des fondements historiques et culturels. De fait, le ministre de la Jeunesse et des

22 – Bello, « Les sports », *Le Temps du Niger*, 8 septembre 1961.

Sports estimait que « *la recherche constante de l'africanité, la protection du contenu de la négritude ne [devaient] jamais être perdues de vue* »²³. Authentiquement sénégalaises, les pratiques traditionnelles affirmaient la personnalité et l'originalité du Sénégal et l'ancraient dans son passé pré-colonial car « *un peuple qui évolue pour demeurer lui-même doit conserver et développer toutes ses traditions* »²⁴.

23 – « Deux excellents discours au Comité exécutif du Mouvement panafricain de la Jeunesse », *Dakar-Matin*, 13 décembre 1962.

24 – « Grande journée de luttes africaines », *Paris-Dakar*, 4 juillet 1959.

La défaillance des symboles

Cependant, les résultats ne furent pas à la hauteur des ambitions des dirigeants politiques. Deux raisons à cela. D'une part la mini-révolte des élites sportives qui dès lors ne jouèrent plus leur rôle pédagogique et d'autre part la modernisation des sports traditionnels qui ne renvoyaient plus à un passé commun.

Après leurs succès lors des compétitions continentales, les sportifs sénégalais ne tardèrent pas à se rebeller contre des responsables qu'ils jugeaient peu au fait des affaires sportives voire totalement incompetents. Ainsi, au lendemain des Jeux de l'Amitié de Dakar de 1963, une grave crise secoua l'athlétisme. Elle fut provoquée par le mécontentement des athlètes, en particulier le champion des jeux Mamadou Sar, qui dénoncèrent les mauvaises conditions de pratique, l'absence d'encadrement médical, l'incompétence et l'apathie des dirigeants fédéraux. Les athlètes formèrent une association, « L'entente des athlètes du Sénégal » et s'adressèrent directement au président Senghor pour demander la démission du bureau de la fédération²⁵. De même, la grande vedette de l'athlétisme sénégalais, Abdou Sèye, médaillé de bronze pour la France aux Jeux olympiques de Rome sur 200 mètres, qui avait abandonné une brillante carrière athlétique et une situation professionnelle prometteuse en France pour se mettre au service de son pays, ne cacha pas son amertume d'avoir trouvé à son retour à Dakar « *des hommes politiques peu au courant des problèmes sportifs* ». Lors des Jeux africains de Brazzaville de 1965, il mit publiquement et vigoureusement en cause la politique sportive du gouvernement sénégalais. Répondant au journal *L'Équipe*, il accusa les ministres sénégalais de n'avoir d'autres soucis que de se maintenir à leur poste et conclut par des propos particulièrement durs dans le contexte post-colonial : « *Ça ne va pas mieux qu'au temps de la colonisation* »²⁶.

25 – « La crise de l'athlétisme : les athlètes s'adressent au Président Senghor », *Dakar-Matin*, 14 juin 1963.

26 – Guy Lagorce, « Espoirs et craintes », *L'Équipe*, 5 août 1965, p. 8.

Le pouvoir politique se montra alors particulièrement coercitif à l'encontre de ceux qu'il avait traités en héros, preuve *a contrario* de l'importance qu'il leur accordait. De lourdes peines sanctionnèrent les sportifs rebelles ou indisciplinés à « *la tête trop enflée [et qui se prenaient] pour de grandes vedettes* »²⁷. En juillet 1963,

27 – « Athlétisme : plusieurs athlètes suspendus », *Dakar-Matin*, 9 juillet 1963.

28 – « Suspension des joueurs de football réputés », *Dakar-Matin*, 8 octobre 1964.

29 – Communication personnelle d'Abdou Sèye, Dakar, le 29 mai 1990.

30 – Charles Béart, « D'une sociologie des peuples africains à partir de leurs jeux », *Bulletin de l'IFAN*, tome XXI, série B, Dakar, 1959, p. 272-328.

31 – Communication personnelle de M. Theron, Dakar, février 1997.

32 – « Vers une réorganisation dans les arènes de luttes sénégalaises », *Le Monde Noir*, 5 mai 1962.

cinq athlètes furent frappés de suspensions de compétition pendant un et deux ans, ce qui annihila définitivement leurs chances de participer aux Jeux olympiques de Tokyo. En 1964, des footballeurs dont le capitaine de l'équipe victorieuse des Jeux de Dakar, Domingo Mendy, furent suspendus pour mauvais comportement²⁸. Quant à Abdou Sèye, après sa déclaration au journal *L'Équipe*, il se vit confisquer son passeport et fut affecté en Casamance, poste qu'il refusa²⁹.

Le salut ne vint pas non plus des sports traditionnels. Leur réhabilitation mit en exergue tout ce qu'un éventuel repli sur les valeurs précoloniales pouvait avoir d'utopique. La lutte constituait l'exemple le plus significatif. Au contact du colonisateur, elle avait progressivement perdu ses fondements culturels (combat uniquement pour la gloire du lutteur et de son village) pour devenir la proie du mercantilisme et de la spéculation qui ne firent que s'amplifier au fil du temps³⁰. Organisés non plus sur un espace ouvert, mais dans des arènes à l'entrée payante, les combats furent régulièrement marqués par des incidents liés aux enjeux considérables et aux exigences des lutteurs. Arbitres corrompus, matches faussés, athlètes refusant de concourir avant d'avoir touché leur prime, lutteur tué par son adversaire vaincu, ou encore public indiscipliné saccageant les arènes et pillant les tôles de l'enceinte³¹, firent douter de la portée morale et civique de la lutte traditionnelle. D'ailleurs, en 1962, la Fédération de lutte perdit toutes ses prérogatives au sein du Comité olympique sénégalais pour « *manque d'esprit purement éducatif* »³².

Dès lors, la lutte retrouva sa place d'avant l'indépendance, rejoignant le rang des sports secondaires, loin derrière le football.

Ainsi, au lendemain de l'indépendance, les hommes politiques considérèrent le sport comme un outil pédagogique capable d'inculquer le patriotisme aux populations. L'élite sportive sénégalaise, par ses actions héroïques sur le stade, devait faire naître un sentiment nouveau parmi ses compatriotes : l'appartenance à une même nation source de fierté.

La promotion des sports traditionnels avait un but identique en rattachant les Sénégalais à leur histoire précoloniale.

Ces deux options échouèrent, provoquant le désintérêt des populations (sauf pour les sports de balle et en particulier le football) mais surtout des politiques. Ainsi ces derniers se montrèrent-ils très silencieux lors des premiers Jeux africains qui se déroulèrent à Brazzaville en 1965 et aucun quotidien ne rendit compte de tirades grandiloquentes appelant au patriotisme et au nationalisme des sportifs, comme cela avait été de mise les années précédentes.

Dès lors, le sport sénégalais connut des jours sombres, ne s'imposant que très difficilement sur la scène sportive internationale. Aux Jeux olympiques de 1964 à Tokyo, où le sprinter Amadou

Gakou, blessé à la jambe, passa le plus clair de son temps à l'infirmierie³³, les athlètes (faute d'un encadrement compétent) firent de piètres performances. Cette traversée du désert ne fut interrompue qu'une fois aux Jeux olympiques de Séoul en 1988 avec la médaille d'argent remportée par Amadou Dia Ba sur le 400 mètres haies³⁴.

De même, le Sénégal qui avait été pionnier en matière de réhabilitation des luttes manqua l'occasion d'organiser le premier championnat d'Afrique de lutte traditionnelle à cause d'un différend avec la Fédération internationale³⁵. En définitive, cette compétition se déroula à Niamey en avril 1995 et réunit dix pays africains³⁶. Les Sénégalais, pourtant favoris, n'y brillèrent que par leur absence.

33 – « Ils sont revenus... », *Dakar-Matin*, 29 octobre 1964, p. 6.

34 – Oumar Ba, « Confirmer Casablanca », *Le Soleil*, 1er août 1989.

35 – « La lutte traditionnelle africaine s'offre ses premiers championnats », *Le Monde*, 27 avril 1995.

36 – Ado Youssouf, « Désormais la lutte africaine a fait sa grande entrée sur la scène sportive internationale », *Le Sahel Dimanche*, 28 avril 1995, p. 12 ; participation du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, de la Centrafrique, de la Côte-d'Ivoire, de la Guinée-Bissau, du Mali, du Togo, du Maroc, du Niger.

Bernadette Deville-Danthu

Centre de Recherche et d'Innovation
sur le Sport, Université de Lyon I

Bernadette Deville-Danthu vient de publier *Le Sport en noir et blanc. Du sport colonial au sport africain dans les anciens territoires d'Afrique occidentale (1920-1965)*, Paris, L'Harmattan, 1997